


**Délibération du conseil municipal du 25 juillet 2024 - N°D2024\_49**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 30 juillet 2024**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 2 absents ayant donné pouvoir :

LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 14

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David		X	SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUD Denis	X							

**OBJET : VENTE DE TERRAINS ET ACHAT D'UN TERRAIN  
 À LA SOCIÉTÉ MARIDIS « LA TOUR DE L'ILE »**

Lecture faite :

- d'une demande de la Société MARIDIS, représentée par son directeur général, M. Boris GONNACHON, proposant à la commune de Vougy l'achat de terrains, sis la Tour de l'Ile, cadastrés section B n°1884 d'une contenance de 375 m<sup>2</sup> et section B n°1885 d'une contenance de 16 m<sup>2</sup> et la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°1591p d'une contenance de 2 m<sup>2</sup>, pour son projet de construction d'une station multiservices ;

Vu le document d'arpentage en date du 17 juillet 2024 ;

Proposition faite de vendre ces parcelles à la Société MARIDIS, au prix de 120 € le m<sup>2</sup> et de lui acheter au même prix les 2 m<sup>2</sup> de la parcelle section B n°1591p, sachant que tous les frais se rapportant à cette opération seront à la charge de la commune de Vougy.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **ACCEPTE LA VENTE** des parcelles section B n°1884 d'une contenance de 375 m<sup>2</sup> et section B n°1885p d'une contenance de 16 m<sup>2</sup> à la Société MARIDIS au prix de 120 € le m<sup>2</sup> d'une contenance totale de 391 m<sup>2</sup>, soit un montant total de 46 920 €.

- **ACCEPTÉ L'ACQUISITION** d'une partie de la parcelle section B n°1591p d'une contenance de 2 m<sup>2</sup> au prix de 120 € le m<sup>2</sup>, soit 240 €.
- **PRÉCISE** que tous les frais d'actes seront à la charge de la commune de Vougy.
- **PREND ACTE** que les actes seront passés en la forme administrative et seront reçus par Monsieur le Maire, en sa qualité d'officier public.
- **BONNE POUVOIR** à Monsieur VALENTINI Christian en sa qualité d'adjoint au maire afin de représenter la commune de Vougy à l'acte d'acquisition et l'autoriser à signer toute pièce se rapportant à cet acte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

La secrétaire de séance,



*DUCROUX Elisabeth*

Le Maire,



*MASSAROTTI Yves*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*